



AP0012 ed3  
Emetteur : PY Berthelemy  
Approbateur : E.Brière

Création le 18 décembre 2009  
Dernière modification le : 12/05/2016

PEP-AP0012-ed3-FR-2016 05 12

## Contenu du rapport d'accompagnement

Le rapport d'accompagnement complète le PEP et rassemble toutes les données et paramètres nécessaires pour réaliser l'étude. Les sections suivantes décrivent le contenu du rapport d'accompagnement.

### 1- Informations générales

Le rapport d'accompagnement doit indiquer:

- La date du rapport
- Le nom des personnes/agents ayant rédigé le rapport
- La version du PCR appliquée
- La version du PSR appliquée, le cas échéant
- L'identification du rapport d'accompagnement
- Sa période de validité

### 2- Champ de l'étude

Le rapport d'accompagnement doit indiquer:

- L'unité fonctionnelle et le flux de référence
- La description du produit de référence et le(s) référence(s) commerciale(s)
- La catégorie à laquelle le produit appartient (référence aux PSR applicables)
- Si aucun PSR n'est disponible :
  - o La description et la justification de l'unité fonctionnelle (par exemple : normes respectées par le produit de référence, rapports de tests)
  - o La description et la justification de la Durée de Vie de Référence (DVR)
- Les étapes du cycle de vie considérées
- Selon le cas :
  - o Les produits de la même famille environnementale homogène que le produit de référence
  - o La liste des entités autorisées à émettre une déclaration environnementale collective



## Inventaire du cycle de vie

Le rapport d'accompagnement doit inclure les informations suivantes:

- Fabrication
  - Clairement identifier et quantifier (par exemple en termes de masse, etc.) chaque matière, composant et processus utilisé pour produire le flux de référence, ainsi que l'ensemble de données correspondant utilisé
  - Identifier et justifier toute approximation ou exclusion de matière, composant ou processus
  - Indiquer la justification pour la masse et la consommation d'énergie afin de vérifier si les critères de coupure ont été respectés
  - Identifier les données relatives au transport des matières premières jusqu'au site de fabrication et du flux de référence jusqu'à la dernière plateforme logistique du fabricant, ainsi que les ensembles de données utilisés
  - Un organigramme des flux représentant l'étape de fabrication peut être fourni
- Distribution
  - Indiquer et justifier (par exemple en s'appuyant sur des données statistiques) le scénario utilisé pour le transport depuis la plateforme du fabricant jusqu'au site d'installation ainsi que l'ensemble de données correspondant utilisé
- Installation
  - Clairement identifier et quantifier (par exemple en termes de masse, de volume, de nombre, etc.) chaque composant, processus et type d'énergie nécessaire pour installer le produit ainsi que l'ensemble de données correspondant utilisé
  - Identifier et justifier toute approximation ou exclusion de composant, processus ou flux d'énergie
  - Identifier et quantifier les déchets générés pendant l'installation en considérant la production, la distribution et la fin de vie de ces déchets
- Utilisation
  - Clairement indiquer les modes opératoires complexes du produit
  - Pour chaque mode opératoire du produit, indiquer les hypothèses prises en compte (taux d'utilisation, consommation d'énergie, intensité du courant, etc.)
  - Si le produit est couvert par une norme ou une réglementation définissant une méthode de mesure de l'énergie consommée, l'indiquer clairement (par exemple : mesure de la performance ErP, réglementations thermiques, etc.)
  - Indiquer clairement le modèle énergétique choisi et le module correspondant utilisé
  - Clairement identifier et quantifier (par exemple en termes de masse, de volume, de nombre, etc.) les éléments nécessaires pour assurer le fonctionnement, l'entretien et la maintenance du produit ainsi que les modules utilisés correspondant
  - Dans le cas de visites de maintenance, spécifier et justifier les données de distance utilisées si le scénario générique n'est pas retenu
  - Identifier toute approximation ou exclusion
  - Si aucun PSR n'existe pour cette catégorie de produits, le scénario d'utilisation doit être basé sur les normes ou réglementations existantes ou, par défaut, sur des mesures expérimentales (on veillera à inclure également

le protocole de mesure et les résultats). Ce scénario doit être indiqué dans le rapport d'accompagnement

- Fin de vie
  - o Indiquer, décrire et justifier les scénarios de transport et les modules utilisés correspondants
  - o Décrire le scénario de fin de vie du produit et les modules utilisés correspondants
  - o Identifier et justifier toute approximation ou exclusion de quelque étape que ce soit du scénario de fin de vie
  - o Mentionner les frontières de cette étape et expliquer la position du stock de matière
- Pour toutes les étapes du cycle de vie, indiquer la source des données et évaluer la qualité des données
- Le rapport d'accompagnement doit inclure la liste et les unités des flux élémentaires ou les informations nécessaires pour y accéder (par exemple : comment y accéder dans un outil d'ACV). La liste des flux élémentaires doit être accessible durant toute la période de validité du PEP

### **3- Evaluation des impacts environnementaux**

Le rapport d'accompagnement doit indiquer :

- Identification du logiciel utilisé et sa version, le cas échéant
- Les indicateurs environnementaux calculés, donnés sous forme de valeur numérique exprimée dans l'unité correspondante avec trois chiffres significatifs (et en option sous forme de pourcentage) pour chacune des étapes du cycle de vie mentionnées précédemment et pour le cycle de vie complet
- Pour les familles environnementales homogènes :
  - o Description du processus de définition des règles d'extrapolation
  - o Les règles d'extrapolation
- Pour les déclarations environnementales collectives :
  - o Identification des impacts environnementaux témoins
  - o Identification des paramètres sensibles
  - o Justification des intervalles de validité de ces paramètres

### **4- Informations additionnelles**

Toutes les informations environnementales additionnelles incluses dans le PEP doivent être justifiées et documentées dans le rapport d'accompagnement. Conformément à la norme ISO 14025 et aux instructions générales du programme PEP ecopassport® :

- Les informations environnementales additionnelles doivent être spécifiques, exactes et non trompeuses. Elles doivent être basées sur des informations étayées et vérifiées, conformément aux exigences des normes ISO 14020 et ISO 14021, clause 5.
- Les informations environnementales additionnelles doivent porter uniquement sur les questions d'environnement. Elles peuvent inclure des données sur les performances du produit, si celles-ci ont une incidence sur l'environnement. Les informations et les

instructions sur la sécurité du produit n'ayant aucun lien avec la performance environnementale du produit ne doivent pas être incluses dans une déclaration environnementale de Type III.

- Bien que les informations additionnelles ne puissent généralement pas être associées à une unité fonctionnelle, elles doivent être fournies pour le même produit que celui auquel s'applique la partie environnementale de la déclaration.

Elles doivent en outre être disponibles sur demande et vérifiables si elles sont divulguées :

- Le cas échéant, on fera référence à des méthodes de mesure reconnues définies dans des PSR ou dans les normes en vigueur.

Par défaut, les méthodes de mesure appliquées pour justifier les informations environnementales additionnelles doivent s'appuyer sur le rapport de tests documenté dans le rapport d'accompagnement.